

Les zones d'aménagement concerté

3. Solutions : Recommandations et orientations

- Conseils d'aménagement

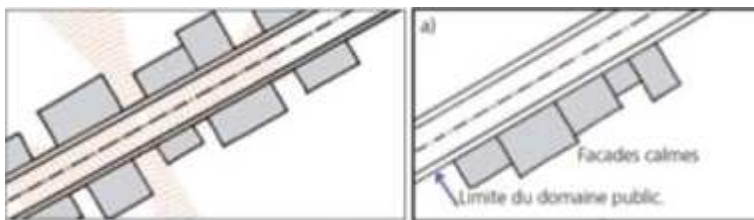


L'implantation des bâtiments, les uns par rapport aux autres, joue un rôle acoustique important. Afin de garantir une propagation ou impact minimum du bruit, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

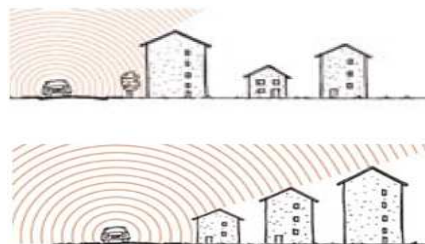
- Eloigner les bâtiments sensibles au bruit des voies bruyantes (un doublement de la distance de retrait permet un gain de 3 dB(A)) :



- Promouvoir les fronts continus et les façades mitoyennes afin de créer un effet d'écran dégageant des espaces calmes à l'arrière du bâti. Néanmoins, une façade restant exposée au bruit une réflexion sur l'architecture et l'aménagement doit être réalisée (distribution interne des pièces coté bruyant, chambres cotés calmes...) :



- Adapter la hauteur des bâtiments pour permettre un effet d'écran :

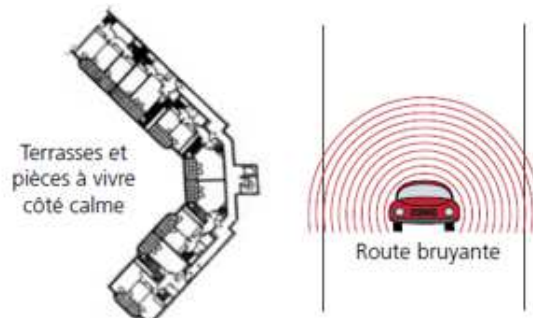


- Créer des zones d'épandage en fonction de la destination des bâtiments pour protéger les bâtiments sensibles (logement) :

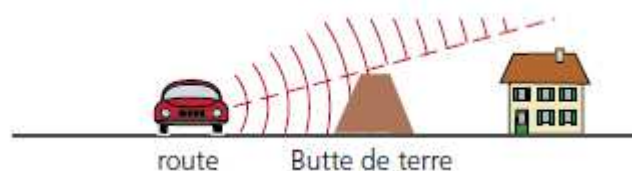
- Travailler sur la volumétrie ou l'architecture des façades en créant de nouveaux volumes en excroissance (balcons, loggias, coursives par exemple) qui joueront un rôle d'écran et de zone tampon à la propagation sonore et limiteront les phénomènes de réflexions/réverbérations. Des réflexions complémentaires doivent être conduites en parallèles pour l'intégration paysagère et les contraintes bioclimatiques (ensoleillement, vent...).



- Orienter l'agencement interne des constructions en éloignant les pièces de vie (salon, chambres...) de la zone où le niveau sonore est le plus élevé et utiliser les autres pièces « moins sensibles » (cuisine, salle de bain, entrée...) ou des coursives comme zone « tampon » :



- En fonction de l'espace disponible, il est possible de créer des obstacles à la propagation du son en créant des buttes de terres végétalisées ou des écrans en gabions. Pour une réelle efficacité ceux-ci doivent être implantés le plus proche de la voie et d'une hauteur suffisante/



- **Conseils concernant les bruits de chantier**



Un tel projet d'aménagement entrainera forcément des nuisances acoustiques et vibratoires dans le voisinage. Il est donc capital de préparer avec attention cette phase de chantier (voir fiche chantier).